

N° 392

SÉNAT

SECONDE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1980-1981

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 septembre 1981.

PROPOSITION DE LOI

*tendant à encourager et à accélérer l'évolution
vers l'égalité des sexes à travers les manuels scolaires.*

PRÉSENTÉE

Par Mmes Marie-Claude BEAUDEAU, Danielle BIDARD, MM. Serge BOUCHENY, Raymond DUMONT, Jacques EBERHARD, Gérard EHLERS, Pierre GAMBOA, Jean GARCIA, Bernard HUGO, Paul JARGOT, Charles LEDERMAN, Fernand LEFORT, Mme Hélène LUC, M. James MARSON, Mme Monique MIDY, MM. Louis MINETTI, Jean OOGHE, Mme Rolande PERLICAN, MM. Marcel ROSETTE, Guy SCHMAUS, Camille VALLIN, Hector VIRON et Marcel GARGAR,

Sénateurs.

(Renvoyée à la commission des Affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

La libération de la femme est un des grands problèmes de société de notre époque. La volonté des femmes d'en finir avec une condition encore marquée du sceau de l'infériorité, d'accéder à l'égalité, à la liberté et à la responsabilité constitue un mouvement historique qui va de pair avec l'aspiration à une société délivrée de l'exploitation de l'homme par l'homme, de toutes les formes d'aliénation et d'oppression, à une société de démocratie sociale, économique et politique, où la personnalité de chaque individu, sans discrimination de sexe, d'ethnie, de religion ou de philosophie, puisse se développer en même temps que son esprit d'initiative et sa volonté de participation à la vie sociale. Dans cette société nouvelle, inédite, dont la crise structurelle du système capitaliste fait apparaître de plus en plus clairement la nécessité, les rapports sociaux entre les individus et les couches sociales seront profondément modifiés par une démocratisation continue de tous les domaines de la vie.

Les femmes sont, au premier chef, intéressées à cette transformation des rapports sociaux. Nous l'avons maintes fois écrit : les progrès des femmes vers l'égalité, la liberté, la responsabilité ont partie liée avec les changements économiques, sociaux et politiques, avec la marche vers une société socialiste autogestionnaire, avec son développement.

Pour hâter leur venue, les luttes contre la crise et ses conséquences, pour le mieux-vivre et le mieux-être, pour le vrai changement sont indispensables : les femmes le savent bien, qui y participent de plus en plus nombreuses, sous des formes diverses, et qui ont massivement exprimé ces aspirations lors des récentes consultations électorales. En même temps, une action permanente doit être menée contre la persistance de mentalité et de mœurs conservatrices et retardataires qui tendent, d'une part, à maintenir les femmes dans leur condition d'infériorité et, d'autre part, à freiner le mouvement vers leur libération. L'action pour l'évolution des mentalités, pour le dépérissement de mœurs désormais dépassées fait partie intégrante de la lutte d'ensemble pour une société démocratique ; elle constitue une dimension de toutes ces luttes sur quelque terrain qu'elles soient menées. Elle doit être le fait des hommes et des femmes

ensemble; car ils y ont un intérêt commun pour leur épanouissement et une plus grande transparence de leurs relations.



Dans la persistance des mentalités et des mœurs retardataires, la reproduction et la diffusion des images traditionnelles de la femme jouent un rôle de premier plan. La multiplication et la diversification des moyens audio-visuels au cours du dernier quart de siècle ont encore accru le pouvoir d'imprégnation des stéréotypes ainsi diffusés qui tendent à s'imposer comme modèles. Il faut remarquer qu'avec l'évolution des mœurs, ils se sont diversifiés et que, à côté d'images millénaires : la femme au foyer épouse, mère, ménagère, d'autres plus récentes construisent de nouveaux modèles : la femme consommatrice, objet érotique, etc. A notre avis, un questionnement critique doit être mené sur les unes et les autres, pour se demander quels effets elles exercent sur le mouvement des femmes vers leur libération et sur l'évolution des rapports sociaux dans leur ensemble. La présente proposition de loi ne prétend pas à une approche globale de ce problème, parce que la diffusion de ces images diverses ne passe pas par les mêmes canaux et que, par conséquent, les modes d'action à leur égard ne sauraient être identiques.

Il est, cependant, un domaine dans lequel il est possible d'agir immédiatement, directement, de manière à la fois générale et cohérente, pour faire reculer les stéréotypes féminins dépassés et faire évoluer les mentalités dans le sens de l'égalité des sexes : c'est celui de l'enseignement et, plus précisément, celui des manuels scolaires. De nombreux travaux de sociologie et de psychologie de l'enfance ont confirmé que les modèles sociaux et sexuels se structurent dès les premières années de l'enfant et que l'école y contribue pour une large part. Selon les images féminines présentées par les manuels de l'école élémentaire, ou bien on transmet aux jeunes générations des stéréotypes reproduisant des rôles sexuels traditionnels, ou bien on offre des images qui correspondent mieux à la situation actuelle des femmes dans la société et au mouvement qui les pousse vers l'égalité et la liberté.

Malgré une certaine évolution, beaucoup de manuels scolaires (livres d'apprentissage de la lecture, livres d'initiation aux mathématiques) continuent à diffuser une vision conservatrice de la femme à la fois en ce qui concerne ses rôles sociaux (ménagère, épouse et mère) et dans sa psychologie qui relèverait d'une pseudo-nature féminine. La femme travailleuse qui exerce une profession et contribue aux ressources du foyer au même titre que l'homme, celle qui conduit une voiture ou pratique un sport, celle qui mène un travail de recherche y apparaissent aussi rarement que l'homme qui fait

des commissions, le mari qui participe aux travaux du ménage ou le père qui linge son nouveau-né. Cela à une époque où la population active compte 38,6 % de femmes (il y en aurait davantage si le chômage ne les frappait par priorité), où le droit au travail est une revendication majeure des femmes, où le partage des tâches ménagères et éducatives progresse parmi les jeunes couples, où les femmes, même lorsqu'elles restent au foyer, ne veulent plus être confinées dans leur intérieur, mais participer à la vie sociale.

Les stéréotypes féminins (et masculins d'ailleurs) ainsi véhiculés et diffusés informent l'esprit et les comportements des jeunes enfants ; ils contribuent à figer la condition féminine, à maintenir des mentalités retardataires qui freinent la marche vers l'égalité des sexes.

Il nous semble nécessaire d'agir sur cet état des choses. Beaucoup d'enseignants le pensent aussi ; dans leur enseignement oral, d'ailleurs, ils prennent en compte les réalités vécues par leurs élèves. Un certain nombre d'organisations féminines ou familiales insistent, comme nous le faisons ici, sur la nécessité de réviser les manuels scolaires en ce sens.

Précisons que nos propositions ne visent que les manuels d'apprentissage d'une discipline. Les recueils de textes littéraires en usage dans le second cycle et les manuels d'histoire imposent une approche beaucoup plus complexe de la problématique des images de la femme. Dans la mesure où la formation des premières années de scolarité apparaît comme décisive, c'est à ce niveau qu'il convient d'intervenir par priorité.

Puisque l'enseignement joue un rôle primordial dans la formation culturelle de l'enfant, il devrait préparer filles et garçons à vivre leur vie d'adultes en êtres humains à la fois égaux, différents et complémentaires. Les premières années de scolarité (école maternelle, école élémentaire) se doivent de favoriser le développement de la personnalité, en dehors de tout conditionnement et de tout modèle sexuel préétabli. Il ne s'agit pas, dans notre esprit — précisons-le —, d'imposer de nouveaux stéréotypes féminins (ou masculins), mais de présenter des images diverses, plus conformes aux réalités que connaissent les enfants d'aujourd'hui et qui valorisent tout ce qui va dans le sens de la promotion, de l'égalité et de la liberté de la femme. Les manuels scolaires de l'enseignement élémentaire, ainsi conçus, joueront un rôle positif dans l'évolution des mentalités et des mœurs, pour l'accession à l'égalité des sexes.

L'article premier de notre proposition de loi définit l'esprit dans lequel devrait être opérée une révision des manuels scolaires de l'école élémentaire. Ils présenteront des textes qui évitent tout conditionnement selon le sexe, qui valorisent des rapports sociaux fondés sur l'égalité, la justice, la liberté et la responsabilité conjointes, le respect de chaque personnalité.

Pour que ces objectifs puissent être rapidement atteints, nous proposons, à l'article 2, que soit créée auprès du ministère de l'Education nationale une commission qui aura pour objet d'établir des recommandations pour que les images de la femme présentées dans les manuels scolaires de l'enseignement élémentaire concordent avec l'esprit défini à l'article premier. Elle devra comprendre les représentants des enseignants, des organisations féminines représentatives au plan national et des maisons d'édition. Elle sera composée à 50 % de femmes. Elle veillera, sur le point précis de sa mission, à l'établissement des conventions passées entre le ministère de l'Education nationale et les maisons d'édition.

L'article 3 prévoit la constitution, auprès du ministère de l'Education nationale, d'une commission qui étudiera les autres moyens à mettre en œuvre dans l'enseignement pour agir contre la persistance de modèles dépassés de la condition féminine, pour accélérer l'évolution vers l'égalité des sexes. Elle sera composée de maîtres des enseignements préélémentaire et élémentaire, de psychologues de l'enfance, de représentants des syndicats d'enseignants et de représentants de l'administration.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, d'adopter la présente proposition de loi.

PROPOSITION DE LOI

Article premier.

Les manuels scolaires de l'école élémentaire favorisent le développement de la personnalité de l'enfant, en dehors de tout conditionnement et de tout modèle sexuel préétabli.

Ils présentent des textes qui valorisent, d'une part, tous les éléments de la promotion, de l'égalité et de la liberté de la femme, et, d'autre part, des rapports sociaux fondés sur l'égalité, la justice, la liberté et la responsabilité conjointes, le respect de chaque personnalité.

Ils jouent un rôle positif dans l'évolution des mentalités et des mœurs pour l'accession à l'égalité des sexes.

Art. 2.

Il est créé auprès du ministère de l'Education nationale une commission ayant pour objet d'établir des recommandations pour que les images de la femme présentées dans les manuels scolaires de l'école élémentaire concordent avec l'esprit défini à l'article premier.

Cette commission comprend des représentants des enseignants, des organisations féminines représentatives au plan national et des maisons d'édition. Elle est composée à 50 % de femmes.

Elle veille sur le point précis de sa mission à l'établissement des conventions passées entre le ministère de l'Education nationale et les maisons d'édition.

Art. 3.

Il est créé auprès du ministère de l'Education nationale une commission ayant pour objet d'étudier les autres moyens à mettre en œuvre dans l'enseignement pour agir contre la persistance de modèles dépassés de la condition féminine et pour accélérer l'évolution vers l'égalité des sexes.

Elle est composée de maîtres des enseignements préélémentaire et élémentaire, de psychologues de l'enfance, de représentants des syndicats d'enseignants et de représentants de l'administration.